



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS
Numéro du produit	21485
Synonymes; marques commerciales	SODIUM PHOSPHATE, TRIBASIC, ANHYDROUS TRISODIUM ORTHOPHOSPHATE, N 53-81, TRISODIUM ANHYDROUS PHOSPHATE TSP POWDER FG
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses Chimique Additif de nourriture / alimentation Process des additifs Industrie Agro-Alimentaire
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	21485

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Numéro CE 231-509-8

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde P261 Éviter de respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
------------	---------------------------------------

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.07 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.04 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 0.05 mg/l
- Eau de mer; 0.005 mg/l
- rejet intermittent; 0.5 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 50 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières et bien ajustées, s'il y a formation de poussières dans l'air.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Filtre à particules absolu. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 11.8 - 12.0 (10g/l)
Point de fusion	1600°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité apparente	300-1100 kg/m ³
Solubilité(s)	30 g/l eau @ 20°C
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. La substance est hygroscopique et absorbera l'eau par contact avec l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau, humidité. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat OECD 420

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ >0.83 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritante. Lapin Complètement réversible en 21 jours.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Souris

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: > 100 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: > 100 mg/l, Desmodosmus subspicatus
OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

16-01-19

Numéro de version

2.002

Remplace la date

17-09-18

Numéro de FDS

21485

TRISODIUM PHOSPHATE ANHYDROUS

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Signature	Lisa Bland



Scénario d'exposition Use as a process aid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a process aid
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de substance ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
--	---

Salarié

Catégories de processus	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Matière solide en solution
------	---

Use as a process aid

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Use as a process aid

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Porter un vêtement de travail approprié.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Matière solide en solution

Exposition

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Solide, empoussièrement élevé

Use as a process aid

Exposition

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Formulation of prepararions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of prepararions
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation de préparations ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Formulation of prepararions

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend desconcentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend desconcentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Formulation of prepararions

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Matière solide en solution

Formulation of prepararions

Exposition

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 Salarié - par inhalation : exposition 0.04 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01
 Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1
 Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1
 Salarié - dermique : exposition 0.0686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1
 Salarié - dermique : exposition 0.0343 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1
 Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément élevé

Formulation of prepararions

Exposition

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation : exposition 2.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.49

Salarié - dermique : exposition 0.0686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.0343 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation : exposition 0.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.12

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015



Scénario d'exposition Use in metal treatment

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in metal treatment
Catégories de produit chimique [PC]:	PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC25 Fluides pour le travail des métaux
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
--	--

Salarié

Catégories de processus	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant. PROC12 Usage d'agents moussants dans la fabrication de matières plastiques alvéolaires ou expansés (mousses) PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
-------------------------	---

Use in metal treatment

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 10% Concentration maximale après dilution: 1 %

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Use in metal treatment

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
 utiliser une protection pour les yeux et des gants.
 Puissance minimale de 90%
 PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
 pulvérisation manuelle
 port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
 Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.167
 Salarié - dermique : exposition 4.286 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.186

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.
 Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.001
 Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.017
 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
 Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
 Salarié - dermique : exposition 14.143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61



Scénario d'exposition Industrial and professional use in treatment of potable water

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial and professional use in treatment of potable water
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Industrial and professional use in treatment of potable water

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Industrial and professional use in treatment of potable water

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025

Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.02

Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide

Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Solide, empoussièrément élevé

Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Exposition	<p>PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025 Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015</p> <p>PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.02 Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Solide, empoussièrément élevé Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p>



Scénario d'exposition Treatment of industrial and municipal wastewater

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Treatment of industrial and municipal wastewater
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: liquide
------	----------------------

Treatment of industrial and municipal wastewater

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Température activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Treatment of industrial and municipal wastewater

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025
Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.02
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide
Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Solide, empoussièrément élevé
Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Private use of detergents/cleaners

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Private use of detergents/cleaners
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Private use of detergents/cleaners

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères. Installation d'incinération de déchets ménagers Déchetterie , ou:

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Lessives en poudre Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.
Liquides nettoyeurs Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.

quantités utilisées

Lessives en poudre
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 200 g.
Liquides nettoyeurs
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 19 g.

Fréquence et durée d'utilisation

Temps d'application: 0.25 minutes

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées Lessives en poudre Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm².
Liquides nettoyeurs Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1900 cm².

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Intérieur

Taux de ventilation Comprend l'application par une ventilation type de foyer.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Exposition Lessives en poudre
Remplissage des appareils d'application
Consommateur - par inhalation : exposition 0.0000269 mg/m³, DNEL 3.06 mg/m³, RCR 0.0000088
Consommateur - dermique : exposition 3.08 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.5 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.267
Lessives en poudre
Manuel
Application
Consommateur - dermique : exposition 2.92 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.5 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.253



Scénario d'exposition Use in leather treatment

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in leather treatment
Catégories de produit chimique [PC]:	PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<u>Salarié</u>	

Use in leather treatment

Catégories de processus	PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
	PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
	PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
	PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
	PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 10% Concentration maximale après dilution: 1 %

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Use in leather treatment

Environnement	Intérieur
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire	Éviter les projections.
-----------------------------------	-------------------------

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
-----------------------------	---

Use in leather treatment

Exposition

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.017

Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.001

Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61



Scénario d'exposition Use in Ceramics and Cement

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Ceramics and Cement
Catégories de produit chimique [PC]:	PC5 Accessoires pour artistes et préparations pour les loisirs
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU19 Bâtiment et travaux de construction
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
<u>Salarié</u>	

Use in Ceramics and Cement

Catégories de processus	<p>PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Use in Ceramics and Cement

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Température	activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
 utiliser une protection pour les yeux et des gants.
 Puissance minimale de 90%
 Si les mesures de protection techniques/organisationnelles mentionnées ci-dessus ne sont pas applicables, utilisez l'équipement de protection individuelle suivant:
 port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire	Éviter les projections.
-----------------------------------	-------------------------

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Matière solide en solution

Use in Ceramics and Cement

Exposition	<p>PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>
-------------------	--

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément élevé
Exposition	<p>PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.25 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.06</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.141 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 3)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Use in Ceramics and Cement

Conditions spécifiques	liquide
Exposition	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 4)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément élevé
Exposition	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 1 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 1 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.49</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.141 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006</p>



Scénario d'exposition Industrial and professional use of detergents/cleaners

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial and professional use of detergents/cleaners
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU19 Bâtiment et travaux de construction
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Salarié

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
	PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
	PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
	PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
	PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
	PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
	PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.
	PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles	
PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante	

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%
PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.
PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques liquide

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Exposition	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Salarié - par inhalation : exposition 0.004 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.001 Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.001
	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006
	PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.001
	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03
	PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06
	PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.17 Salarié - dermique : exposition 4.286 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.186
	PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.10 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03
	PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant. Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.001 Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.018 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06
	PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.012 Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièremement moyen
Exposition	PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.125 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03 PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles Salarié - par inhalation : exposition 0.50 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.125 Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61

Industrial and professional use of detergents/cleaners

3. Détermination de l'exposition (Santé 3)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	liquide
Exposition	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.17</p> <p>Salarié - dermique : exposition 10.714 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.46</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.018</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 4)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément moyen
Exposition	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>



Scénario d'exposition Professional and private use of fertilisers

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional and private use of fertilisers
Catégories de produit chimique [PC]:	PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais)
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Salarié

Professional and private use of fertilisers

Catégories de processus	<p>PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Matière solide en solution
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm². PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1980 cm². PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm². PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels. Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1500 cm².</p>
--	---

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Utilisation intérieure/extérieure.
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	<p>Si possible, utiliser des brosses ou rouleaux de peinture à manche longue. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.</p> <p>Processus basé sur des corps solides. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p>
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Professional and private use of fertilisers

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%
Processus basé sur des corps solides.
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 25% Concentration maximale après dilution: 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Application contrôlée sur les terres agricoles.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets. éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 30minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Contact avec la peau Inhalation

Information du consommateur ne pas appliquer sans gants. utiliser une protection oculaire adaptée.

Professional and private use of fertilisers

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Exposition	<p>Remplissage des appareils d'application liquide</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.232 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.057</p> <p>Salarié - dermique : exposition 8.54 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.37</p> <p>Remplissage des appareils d'application Granules.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.814 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.32</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.54 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.11</p> <p>Remplissage des appareils d'application poudres</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 3.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.905</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.692 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>Vaporisation</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.0399 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.098</p> <p>Salarié - dermique : exposition 5.91 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.256</p> <p>Supposition du worst case</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Secteur d'utilisation	SU21 Utilisations par des consommateurs
Exposition	<p>Remplissage des appareils d'application liquide</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 1.66 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.144</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 1.07 mg/m³, DNEL 3.04 mg/m³, RCR 0.352</p> <p>Remplissage des appareils d'application Granules.</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.173 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 0.006 mg/m³, DNEL 3.04 mg/m³, RCR 0.002</p> <p>Remplissage des appareils d'application poudres</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.173 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 0.167 mg/m³, DNEL 3.04 mg/m³, RCR 0.055</p> <p>Vaporisation</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 2.70 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.234</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 0.182 mg/m³, DNEL 3.04 mg/m³, RCR 0.06</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 3)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Professional and private use of fertilisers

Conditions spécifiques	liquide
Exposition	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.17</p> <p>Salarié - dermique : exposition 10.714 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.46</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.018</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 4)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément moyen
Exposition	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>